

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 octobre 2021

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : Agnès FOMBERTASSE (pouvoir donné à Josette REVOUX), Josiane RIBAIL (pouvoir donné à ARNAUD Magali), Véronique SAP (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Pascal BERNARD (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT).

Ont été votées, à l'unanimité les délibérations ci-dessous :

- **Désignation des voies et Attribution marché travaux de voirie automne 2021 :**

- ❖ Chemin du stade – VC n°20 avec installation d'un brise essieu
- ❖ Chemin de Basse Corréo – VC n°22
- ❖ Chemin de Haute Corréo – VC n°24 avec installation de 2 ralentisseurs

La Routière du Midi a répondu à la consultation concernant les travaux de réhabilitation de ces chemins communaux, pour un montant HT de 24 259,10€.

- **Attribution marché travaux d'Aménagement et Sécurisation Chemin des Ecoles**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 sept.2021 pour effectuer l'analyse des offres et attribuer le marché aux entreprises.

- Pour le lot n°1 – Terrassement et Réseaux Humides, 2 entreprises ont répondu : EURL STP PISTONO et SEE GAUDY
- Pour le lot n°2 – Voirie, 3 entreprises ont répondu : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, COLAS France et SAS ROUTIERE DU MIDI
- Pour le lot n°3 – Eclairage public, 3 entreprises ont répondu : ETEC, CEGELEC et SEE GAUDY

Les critères applicables à cette consultation étaient :

Prix des prestations : 40%

Valeur technique : 40%

Délai d'exécution : 10%

Insertion sociale : 10%

Après étude et application des critères, il apparaît que :

- Lot n° 1 : L'entreprise PISTONO est la mieux placée quant aux prix et la valeur technique pour un montant HT de 37 897.75€
- Lot n°2 : L'entreprise ROUTIERE DU MIDI est la mieux placée pour les 4 critères, pour un montant de 96 609.80€ HT.
- Lot n°3 : L'entreprise ETEC est également mieux placée pour les 4 critères pour un montant HT de 12 990€

- **Contrat groupe AXA-SOFAXIS – Assurance statutaire du personnel:** Le centre de gestion a proposé un contrat groupe pour l'assurance statutaire du personnel des collectivités. Le contrat actuel arrivant à terme au 31 décembre 2021, un appel d'offres a été lancé. La commission d'appel d'offres a choisi de retenir l'offre de la compagnie CNP par l'intermédiaire de SOFAXIS pour ce nouveau contrat.

- **Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées :** Les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) versent aux communes membres une attribution de compensation égale au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant leur 1^{ère} année d'existence et minorée ou augmentée du montant des charges transférées. La CLECT est chargée de l'évaluation des charges transférées. Elle est créée pour la durée du mandat par le Conseil Communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. Le conseil Municipal propose de nommer Monsieur Maurice Chautant comme délégué.

- **Adhésion à l'assistance mutualisée par le SyMÉnergie05** pour la Maîtrise Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) des infrastructures de télécommunication des collectivités. Les études menées aux niveaux local et national aboutissent à un constat de l'insuffisance du paiement aux collectivités de la RODP due par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques. Le SyMÉnergie05 est un très bon interlocuteur pour développer les actions de connaissances des réseaux occupant le domaine public.

Ont été votées, les délibérations ci-dessous de la façon suivante : 15 voix pour et 4 contre (Fabrice ROUX, Monique COMBE, Roland AMADOR et Alain PLAZY)

- **Echange de terrains chemin communal dit de Quint** : Lors de la succession de la famille RICARD, domaine de Quint, il est apparu que le chemin communal donnant accès à leur propriété et à la maison du Canal n'est pas à l'emplacement prévu par le cadastre. Le chemin cadastré à partir de la RD994 route de Gap passe par les parcelles D 1448, D1447, D1446. Le chemin en D1447 traverse la maison d'habitation existante. Le chemin réel est en limite de la commune de La Freissinouse. Il convient donc de modifier cette situation avec la SCI RBR, représentée par M. Alain RICARD, de cette façon :

<u>Terrains cédés par la commune à la SCI RBR</u>	<u>Terrains cédés par la SCI RBR à la commune</u>
Parcelle D1446 pour 43 ca	Parcelle D1437 pour 3 a 05 ca
Parcelle D1447 pour 3 a 52 ca	Parcelle D1445 pour 18 ca
Parcelle D1448 pour 1 a 18 ca	Parcelle D1448 pour 3 ca
Soit 5 a 13ca	Soit 3 a 26 ca

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation permanent** : Jusqu'à présent l'ALSH, les Joyeux Rochois, fonctionne avec une directrice titulaire (Animatrice) et 3 agents non titulaires. Il y a lieu, cette année de créer un poste d'adjoint d'animation permanent pour 33h30 à compter du 1^{er} novembre 2021. La vacance d'emploi a été faite auprès du centre de gestion.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la qualité comptable de notre commune concernant la gestion et la comptabilité de communes de même strate. La commune obtient la note de 18.5/20 (à noter que la moyenne nationale est de 17.1/20). Monsieur le Maire félicite Mme Isabelle ANOT, comptable, pour son travail et remercie son équipe pour la confiance accordée pour la gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,



Maurice CHAUTANT